

## **Syndicat Filpac CGT MMP Packétis Chazelles**

### ***Les promesses n'engagent que ceux qui les croient !***

2017 est l'année d'importants efforts effectués par le personnel de Chazelles comme le reconnais volontiers la direction de l'entreprise. Il faut croire par contre que ces efforts ne sont pas suffisants car il n'y aura pas, pour ces mêmes salariés, de prime d'intéressement et pratiquement aucune prime de participation.

La stratégie patronale de *MMP Packétis Chazelles* se résume à exiger des efforts encore plus importants sur la production pour 2018 même si cela doit être au détriment des conditions de travail du personnel.

Ainsi, elle exige, depuis le 18 décembre 2017, un roulement pour la pause sans vouloir assumer les conséquences en rémunérant cette mise à disposition forcée des salariés.

#### **Pourtant, notre convention collective nationale (CCN) prévoit cette possibilité.**

En effet, il est clairement spécifié dans la CCN que le roulement pendant la pause doit être payé. Il va de soi que tant que ce point ne sera pas appliqué, le personnel de production continuera à prendre la pause comme avant.

De plus, la pression exercée par la direction sur le personnel aux changements de factions est inadmissible et la CGT ne permettra pas que cette situation perdure. Mais, pour nous aider à lutter contre ces pressions incessantes, il faut que chacun assume ses responsabilités et montre son mécontentement.

Chacun a des droits et des devoirs :

- Nous avons le droit à la pause ;
- la direction a le devoir de la payer si elle est prise par roulement.

#### **La direction doit respecter les règles !**

Si la CGT n'est pas entendue sur cette question, elle envisage d'utiliser, avec les salariés, toute forme d'action pour s'opposer au dictat de la direction et d'étudier toutes les possibilités pour que soient appliqués nos droits.

A CHAZELLES le 21 décembre 2017  
Christian BONNEAU, Délégué Syndical CGT